



Fédération Nationale des Chasseurs



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

SYNTHESE NATIONALE DES PRELEVEMENTS A LA CHASSE DE NUIT AU GIBIER D'EAU

Saison 2020-2021

Prélèvements des anatidés et rallidés

Christophe URBANIAK*

Matthieu GUILLEMAIN**,

Corentin LELOUP*,

07/11/2022

* Fédération Nationale des Chasseurs

** Office Français de la Biodiversité

SYNTHESE NATIONALE DES PRELEVEMENTS A LA CHASSE DE NUIT AU GIBIER D'EAU

Saison 2020-2021

Conformément à l'arrêté du 22 juin 2005 modifiant celui du 21 janvier 2004, la Fédération Nationale des Chasseurs et l'Office Français de la Biodiversité publient chaque année un bilan des prélèvements réalisés par la chasse de nuit en France.

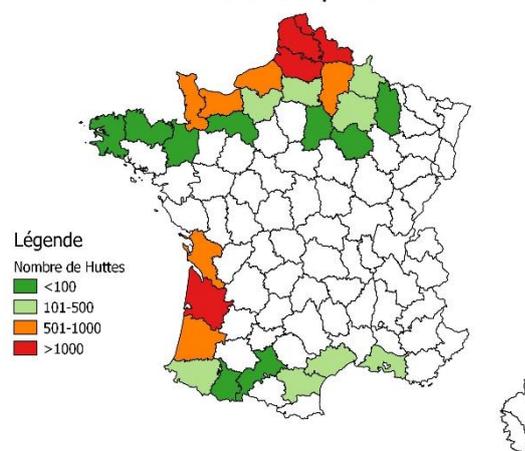
Ce rapport présente les prélèvements nationaux déclarés à partir des installations immatriculées pour la chasse de nuit, pour la saison 2020-2021. Cette saison a été fortement impactée par la COVID 19 avec une période de confinement du 29 octobre au 15 décembre 2020.

Cet hiver 2020-2021 a été marqué par un temps très perturbé et parfois tempétueux en décembre et janvier. Les précipitations, très abondantes, ont généré des crues et des inondations en décembre. Des périodes très douces ont succédé à des pics de froid accompagnés de chutes de neige sur les massifs et parfois jusqu'en plaine. Les températures, alternant tout au long de l'hiver entre douceur et nets refroidissements, ont été en moyenne 1 à 2°C au-dessus des valeurs saisonnières de la Nouvelle-Aquitaine aux frontières du Nord et du Nord-Est. Elles ont été plus proches des valeurs de saison sur les régions méditerranéennes, la Bretagne, le Cotentin et l'extrême nord. À l'échelle de la France et de la saison (décembre, janvier et Février), la température moyenne de 6.7 °C a été supérieure à la normale de 1.2 °C. (Rapport Météo France 2020/2021).

Les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse n'ont pas fait l'objet de modifications par rapport aux années précédentes. Cette année, le premier samedi d'août correspondait au 1^{er} août. La chasse de toutes les oies et des canards a fermé au 31 janvier 2021 (sauf les canards marins au 10/02/2021). Concernant la Barge à queue noire et le Courlis cendré les arrêtés du 31 juillet 2020 ont suspendu la chasse jusqu'au 30 juillet 2021.

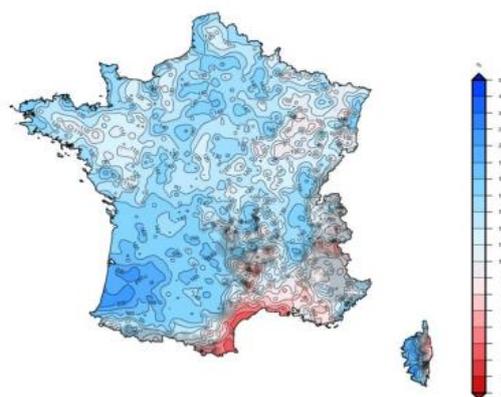
Le document de suivi des prélèvements (carnet de prélèvement – chasse de nuit au gibier d'eau (hutte) a été réédité en 2020/2021 sans changement majeur par rapport aux années précédentes et à l'édition initiale de 2013/2014.

Carte du nombre de huttes actives en France Saison 2020/2021



Rapport à la moyenne saisonnière de référence 1981-2010 des cumuls des précipitations France

Hiver 2021



Édité le : 01/03/2021 - Produit élaboré avec les données disponibles du : 01/03/2021 à 08:32 UTC

Source : Météo France

RESULTATS

Participation des Fédérations Départementales des Chasseurs

Comme la saison précédente, les 27 fédérations concernées ont transmis leurs données de prélèvements d'anatidés et des rallidés à la chasse de nuit. L'intégration des données externes de toutes les FDC a été possible dans le logiciel de gestion de la FNC. La synthèse annuelle présentée ici repose sur les données stockées en base nationale. Au cours de la saison 2020/2021, 8314 carnets ont été distribués, 3135 n'ont pas été retournés ou déclaraient une hutte inactive. 5154 huttes (62.0%) étaient déclarées actives, parmi lesquelles 5043 installations (97.8%) ont déclaré au moins un prélèvement. Il est probable qu'un taux de retour apparent si élevé soit lié à une globalisation du nombre de carnets non renvoyés et correspondant à des huttes non chassées (certains carnets étant parfois non renvoyés parce que la hutte n'était pas chassée). Il conviendra de veiller à faire la distinction dans le futur, afin de pouvoir analyser ces résultats plus précisément.

	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Nombre de carnets distribués	10412	8940	8459	8482	8314
Nombre de carnets retournés :	8875	8649	8408	8206	8289
Nombre de huttes déclarées non chassées :	2753	2687	2407	2605	3135
Nombre de huttes déclarées chassées (avec ou sans prélèvement) :	6022	5962	6001	5601	5154
Nombre de huttes déclarant au moins un prélèvement :	5964	5863	5923	5412	5043

Détails des prélèvements de nuit sur le Domaine Public Maritime

Tableau 1 : Prélèvements mensuels et par espèce réalisés sur le Domaine Public Maritime (DPM)

Prélèvements mensuels et par espèce sur le DPM - Saison 2020/2021	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Total général	%
Canard Chipeau	74	91	121	31	44	42	403	1,57%
Canard Colvert	1367	492	382	51	73	75	2440	9,49%
Canard Pilet	62	578	1399	120	63	119	2341	9,10%
Canard Siffleur	141	1200	2269	277	457	280	4624	17,98%
Canard Souchet	702	795	771	121	117	106	2612	10,15%
Foulque Macroule	114	93	52	4	13	21	297	1,15%
Fuligule Milouin	28	63	51	7	20	21	190	0,74%
Fuligule Morillon	15	17	13	9	5	5	64	0,25%
Nette Rousse	0	3	3	0	0	6	12	0,05%
Oie Cendrée	5	4	33	2	5	8	57	0,22%
Oie des Moissons	0	0	12	4	1	1	18	0,07%
Oie Rieuse	0	1	59	48	66	11	185	0,72%
Sarcelle d'été	68	35	24	0	0	0	127	0,49%
Sarcelle d'hiver	2742	4081	4115	471	465	480	12354	48,03%
Total général	5318	7453	9304	1145	1329	1175	25724	100,00%

Pour la saison 2020-2021, les dates de fermeture de la chasse au gibier d'eau sont similaires à celles de la saison 2019-2020 (cf. tableau ANNEXE).

Il est à noter que, pour l'édition du carnet utilisé, modèle inchangé depuis la saison 2013/2014, la ligne des prélèvements de sarcelle d'été avait été déplacée en bas de page pour être bien distinguée de la ligne pour la déclaration des prélèvements de sarcelle d'hiver afin d'éviter toute confusion lors du remplissage du document (cf. figure 1).

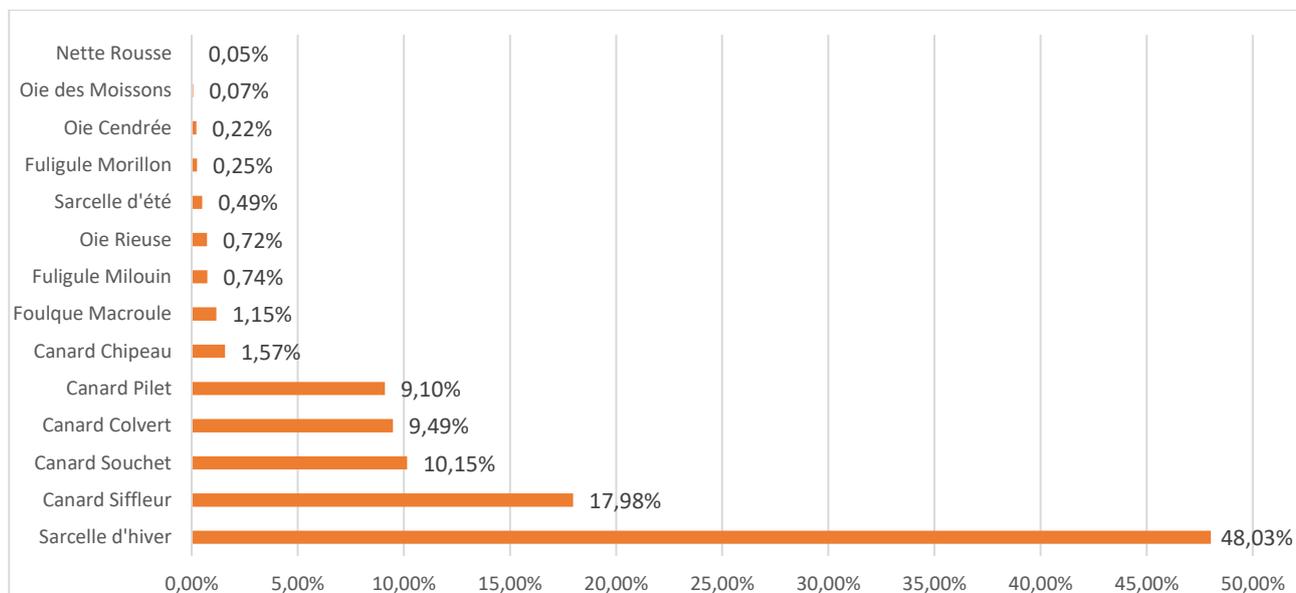


Figure 3 : Pourcentage des différentes espèces prélevées sur le DPM (Saison 2020/2021 ; n = 25724)

Détails des prélèvements de nuit sur le reste du territoire (Domaine Terrestre et Domaine Public Fluvial)

Tableau 2 : Prélèvements mensuels et par espèce réalisés sur le reste du territoire (DT et DPF)

Prélèvements mensuels et par espèce sur les DPF et domaine terrestre - Saison 2020/2021	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Total général	%
Canard Chipeau	34	775	1618	956	1320	1353	6056	3,08%
Canard Colvert	24379	10777	6951	1846	3970	3564	51487	26,23%
Canard Pilet	279	1360	3721	672	1110	2663	9805	4,99%
Canard Siffleur	416	3243	5720	3019	5902	3921	22221	11,32%
Canard Souchet	2906	5914	5697	2295	3506	4173	24491	12,48%
Foulque Macroule	159	789	1133	186	456	763	3486	1,78%
Fuligule Milouin	27	537	805	277	537	605	2788	1,42%
Fuligule Morillon	4	311	578	130	310	312	1645	0,84%
Nette Rousse	1	22	48	9	26	26	132	0,07%
Oie Cendrée	165	132	467	196	427	279	1666	0,85%
Oie des Moissons	2	12	70	74	51	49	258	0,13%
Oie Rieuse	15	18	824	779	811	550	2997	1,53%
Sarcelle d'été	403	317	154	24	14	17	929	0,47%
Sarcelle d'hiver	8198	18094	18152	6917	8313	8674	68348	34,82%
Total général	36988	42301	45938	17380	26753	26949	196309	100,00%

Contrairement au domaine public maritime, où ils sont extrêmement rares, on constate 55 prélèvements qui peuvent paraître surprenants de sarcelle d'été en novembre, décembre et janvier (soit 5,9% des prélèvements totaux de cette espèce) sur le domaine terrestre et le domaine public fluvial. Nous avons analysé ce phénomène sur la base du même constat l'an dernier, et constaté que le pourcentage de sarcelles d'été prélevées en plein hiver par rapport au nombre de sarcelles d'hiver correspond précisément au pourcentage de sarcelles d'hiver baguées renvoyées en tant que sarcelles d'été lors de leur prélèvement. Ces prélèvements déclarés de sarcelles d'été correspondent donc très probablement à des erreurs d'identification entre les deux espèces

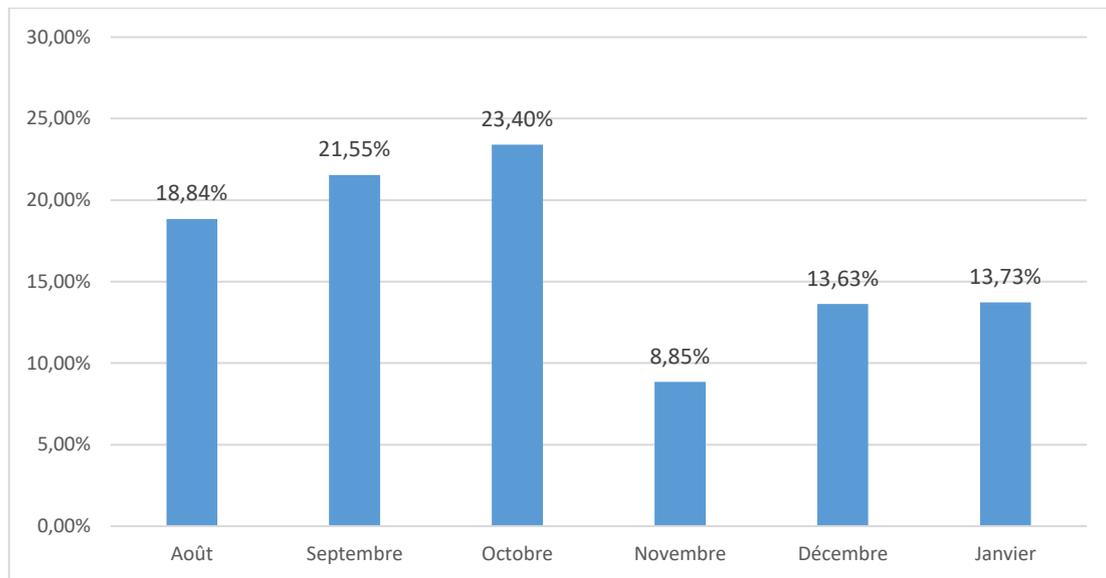


Figure 4 : Distribution mensuelle des prélèvements sur le DPF et le reste du territoire (Saison 2020/2021 ; n = 196309)

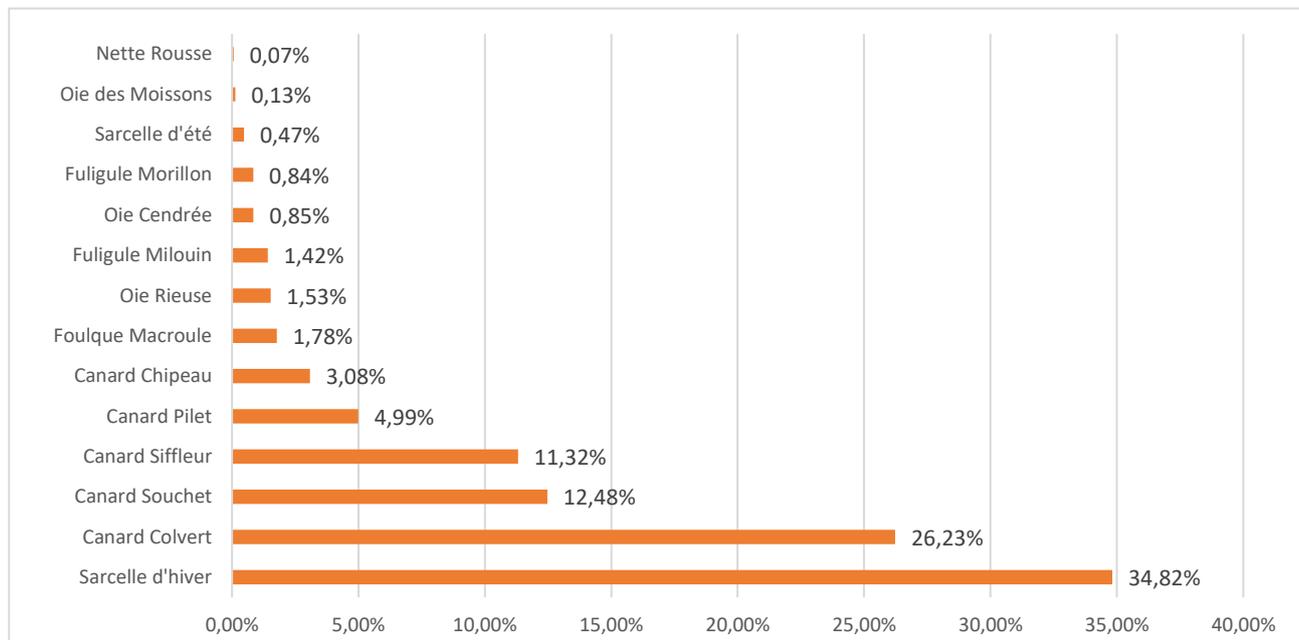


Figure 5 : Pourcentage des différentes espèces prélevées sur le DPF et le reste du territoire (Saison 2020/2021 ; n = 196309)

DISCUSSION ET CONCLUSION

Pour la saison 2020-2021, la base de données comptabilise 222 033 prélèvements dans l'ensemble des départements où s'exerce la chasse de nuit pour les 14 espèces concernées par la synthèse. Le prélèvement annuel déclaré cette saison est 18,5% inférieur à celui de la saison précédente. La COVID a fortement impacté la saison de chasse surtout sur le DPM. On constate une forte baisse de 32,9% des prélèvements depuis la saison 2018/2019. Cette baisse reflète les fluctuations probables du prélèvement en fonction des conditions climatiques et des événements extérieurs (COVID 19). Il est intéressant de noter que si les effectifs prélevés changent, la répartition du prélèvement au sein des différentes espèces reste jusque-là sensiblement la même d'année en année, que ce soit sur le DPM ou sur le reste du territoire.

La sarcelle d'hiver (34,82 % des prélèvements) et le canard colvert (26,23 % des prélèvements) restent les espèces les plus prélevées par ce mode de chasse sur le Domaine Public Fluvial et sur le reste du territoire. Toutefois, sur le Domaine Public Maritime, pour cette saison, la sarcelle d'hiver (48,03 % des

prélèvements), le canard siffleur (17,98 % des prélèvements), le canard souchet (10,15 % des prélèvements) et le canard colvert (9,49 % des prélèvements) sont clairement les prélèvements majoritaires. Ces 4 espèces représentent 85,65% du tableau de chasse de nuit pour les 14 espèces concernées sur cette partie du territoire.

Enfin, il convient de souligner l'important travail réalisé par les FDC mettant fidèlement en œuvre la collecte de ces données année après année, qui s'avère d'un intérêt majeur pour la gestion des espèces gibier d'eau. L'harmonisation des systèmes de saisie montre ici tout son intérêt.

CONTACT DES AUTEURS :

cleloup@chasseurdefrance.com
curbaniak@chasseurdefrance.com
matthieu.guillemain@ofb.gouv.fr

REFERENCES

METEO France. *Bilan climatique de l'année 2020*. Récupéré sur www.meteofrance.fr:
https://meteofrance.fr/sites/meteofrance.fr/files/files/editorial/Bilan_annuel_2020_d%C3%A9finitif_140121.pdf

METEO FRANCE. *Bilan climatique de l'année 2020*. Récupéré sur www.meteofrance.fr:
https://meteofrance.fr/sites/meteofrance.fr/files/files/editorial/1_Bilan_annuel_2021_200122.pdf

METEO France. *Bilan climatique hiver 2020/2021*. Récupéré sur www.meteofrance.fr:
https://meteofrance.fr/sites/meteofrance.fr/files/files/editorial/bilan_hiver_definitif_2020-2021_090321.pdf

ANNEXE – DATES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE LA CHASSE DES ANATIDES ET RALLIDES POUR LA SAISON 2020-2021

SAISON 2020/2021	ESPECE	OUVERTURE			FERMETURE
		DPM façade atlantique & territoires associés	AUTRE (cf. L426-6 du CE) ¹	CAS GENERAL	
Canard de surface	Canard colvert	03/08/2020	21/08/2020 (15/08/2020 ¹)	Générale	31/01/2021
	Canard chipeau	03/08/2020	21/08/2020 (15/08/2020 ¹)	15/09/2020	31/01/2021
	Canard pilet	03/08/2020	21/08/2020 (15/08/2020 ¹)	Générale	31/01/2021
	Canard siffleur	03/08/2020	21/08/2020 (15/08/2020 ¹)	Générale	31/01/2021
	Canard souchet	03/08/2020	21/08/2020 (15/08/2020 ¹)	Générale	31/01/2021
	Sarcelle d'été	03/08/2020	21/08/2020 (15/08/2020 ¹)	Générale	31/01/2021
	Sarcelle d'hiver	03/08/2020	21/08/2020 (15/08/2020 ¹)	Générale	31/01/2021
Canards Marins	Fuligule milouinan	03/08/2020	21/08/2020	Générale	10/02/2021 ²
	Eider à duvet	03/08/2020	21/08/2020	Générale	10/02/2021 ²
	Harelde de Miquelon	03/08/2020	21/08/2020	Générale	10/02/2021 ²
	Macreuse noire	03/08/2020	21/08/2020	Générale	10/02/2021 ²
	Macreuse brune	03/08/2020	21/08/2020	Générale	10/02/2021 ²
Canards Plongeurs	Fuligule milouin	03/08/2020	15/09/2020 (15/08/2020 ¹)	15/09/2020	31/01/2021
	Fuligule morillon	03/08/2020	15/09/2020 (15/08/2020 ¹)	15/09/2020	31/01/2021
	Garrot à œil d'or	03/08/2020	21/08/2020 (15/08/2020 ¹)	Générale ^{1b}	31/01/2021
Rallidés	Foulque macroule	03/08/2020	15/09/2020 (15/08/2020 ¹)	15/09/2020	31/01/2021
	Poule d'eau	03/08/2020	15/09/2020 (15/08/2020 ¹)	15/09/2020	31/01/2021
	Râle d'eau	03/08/2020	15/09/2020 (15/08/2020 ¹)	15/09/2020	31/01/2021
Oies	Oie cendrée	03/08/2020	21/08/2020 (15/08/2020 ¹)	Générale	31/01/2021
	Oie rieuse	03/08/2020	21/08/2020	Générale	31/01/2021
	Oie des moissons	03/08/2020	21/08/2020	Générale	31/01/2021

¹ Arrêté ministériel du 24 mars 2006 modifié par l'arrêté du 02/08/2012 et du 18/07/2013 par exception aux dispositions de l'article 2 :

Hérault

a) la chasse des **oies, des canards de surface, des canards plongeurs, des rallidés et des limicoles** (excepté le vanneau huppé) est ouverte le 15 août à 6 heures sur :

- le domaine public maritime amodié aux associations de chasse maritime (ACM) suivantes : lot 1 : ACM d'Agde à Vendres ; lot 2 : ACM du bassin de Thau ; lot 3 : ACM de Frontignan ; lot 4 : ACM de Villeneuve-lès-Maguelone ; lot 5 : ACM de l'étang de l'Or et les marais attenants à ces lots ;

-sur les étangs et marais non asséchés, salés ou saumâtres suivants : étangs palavasiens Vic, Méjean et Grec.

b) la chasse à la foulque macroule est ouverte le premier jour de la troisième décennie d'août à 6 heures.

Gard et Hérault, la chasse des **oies, des canards de surface, des canards plongeurs, des rallidés et des limicoles** (excepté le vanneau huppé) est ouverte le 15 août à 6 heures sur la partie du domaine public de l'étang de l'Or amodiée à l'Association des chasseurs et propriétaires d'Aigues-Mortes.

Dans les départements de l'Hérault et du Gard, dans les secteurs énumérés ci-dessus, l'emploi des chiens est interdit du 15 août au premier jour de la troisième décennie de ce mois.

²: Attention : du 1^{er} au 10 février chasse autorisée uniquement en mer (dans les limites de la mer territoriale : laisse de basse-mer jusqu'à la limite des 12 miles nautiques).

